Clères - Notes sur les cloches

Le clocher de l'ancienne église de Clères renfermait trois cloches jusqu'à la révolution. Deux lui furent enlevées représentant un poids de 1640 livres (Abbé Ad. Maurice). La cloche qui fut conservée datait de 1659, elle était cassée en 1824. On lisait sur cette cloche:

"Haut et puissant seigneur Charles Martel, chevalier, comte de Clères et autres terres et seigneuryes, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, lieutenant général du camp et armées de sa Majesté, maistre de camp d'un régiment de cavalerye pour son service, et capitaine des gardes du corps de M. Fils de France, duc d'Anjou, et haulte et puissante dame Anne de Bauquemare, son épouse, et fut bénite par discrète personne Me Noël Leblanc p^tre^ curé du dit lieu Jean Fleutry thésaurier en charge. N. Buret 1659".

Charles Martel, comte de Clères, Ier du nom, était fils de François Martel IIe du nom et de Marie de Clères. En 1646 il épousa Anne de Bauquemare, fille de Charles de Bauquemare seigneur de Bourdeny, président des requêtes du Palais, à Paris, mariée en 1643 à Marc- Antoine d'Orléans, marquis de Rothelin dont elle était veuve l'année suivante et laissait un fils N. baron d'Hugleville, mort jeune en 1650.

CLERES: *d'argent, à la fasce diaprée, chargée d'une aigle éployée et de deux lions rampants.*

MARTEL, seigneurs de Fontaine: *d'or, à trois marteaux de gueules, 2 et 1.*

BAUQUEMARE: *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois mufles de lion de même 2 et 1.*

(*Dieudonné Dergny. Les Epaves du Passé. Arrondissement de Rouen. Bulletin de la Commission Départementale des Antiquités de la Seine Maritime. Tome XL. 1992. page 251. D'après le manuscrit de Mr Hippolyte Lemarchand*).

Noël Le Blanc fut curé de Clères de 1646 à son décès le 26 décembre 1671. (ADSM 1 F 11. Abbé Maurice).

Nicolas Buret, le fondeur de cette cloche fait parti de cette grande famille rouennaise de fondeurs que j'ai cité précédemment à propos d'une cloche de Claville-Motteville.

(Patrice Bizet. Une Famille Rouennaise de Fondeurs de Cloches: Les Buret, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. 1999. ADSM).

En 1869, deux nouvelles cloches furent installées. "Une cérémonie importante mettra lundi prochain (juin 1869) en fête le bourg de Clères. M. l'abbé Caumont, vicaire général, y bénira deux cloches dont nous sommes heureux de pouvoir donner l'inscription. La première a nom **Marguerite: "Nommée par M. Louis-Hector, comte-prince de Béarn, et Mme Marie-Marguerite, duchesse de Choiseul, son épouse. Etant curé-doyen de Clères, M. Baudet; maire de Clères, M. Mauger; président du conseil de fabrique, M. de Laurens de Saint-Martin; trésorier, M. Duforestel; marguilliers, MM. Leduc, Lépingle et Duthil".**

La seconde est nommée **Eugénie: "Nommée par M. Louis Leduc, juge de paix de Clères, et Mme Eugénie Picquet de la Houssiette, son épouse. Etant curé-doyen de Clères, M. Baudet; maire de Clères, M. Mauger; président du conseil de fabrique, M. de Laurens de Saint-Martin; trésorier, M. Duforestel; marguilliers, MM. Leduc, Lépingle et Duthil".**

C'est à M. l'abbé Boullard, aumônier de l'Hôtel-Dieu, qu'à été confiée la mission de porter la parole dans cette solennelle circonstance.

M. le doyen de Clères a déjà beaucoup fait pour son église (il s'agit de l'ancienne église de Clères); qu'il a vraiment transformée. On y remarque surtout la chapelle de Saint-Georges, restaurée dans son style primitif et qui offre aujourd'hui une riche ornementation dans le goût du XVe siècle. La sonnerie actuelle est le digne couronnement des travaux exécutés dans cette église depuis dix ans, avec un dévouement et un zèle qu'on ne peut trop louer".

(La Semaine Religieuse. 5 juin 1869. N° 14. pages 333-334)

La nouvelle église fut construite vers la fin du XIXème siècle.

« Clères le 14 août 1906. Mr le Préfet. J'ai l'honneur de venir vous exposer que, à la date du 26 juillet 1906, M. Roy, fabricant d'horlogerie à Sainte-Austreberte, m'a adressé un rapport concernant les cloches de l'église de Clères. D'après ce praticien, les cloches de l'église sont très mal montées et il y aurait danger de chute notamment pour la grosse cloche qui pèse 700 kgs. Les travaux de consolidation sont estimés par Mr Roy à 630 F. Enfin, M. Roy estime qu'il serait bon de faire garnir intérieurement de toiles en fil de fer galvanisé les ouvertures du clocher, afin d'empêcher les corneilles et autres oiseaux d'apporter, chaque année, dans le susdit clocher plusieurs hectolitres de petites branches, pailles, etc.. très nuisibles aux transmissions de l'horloge publique commune placée dans le clocher ».

Les travaux incombent-ils à la Fabrique ? Le maire doit-il intervenir pour raisons de sécurité ?

Le 22 août 1906, le Préfet répond que les travaux incombent totalement à la Fabrique. La police municipale peut prendre toutes mesures de sécurité. (ADSM 9 V 29)